



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22.01.2018

Dossier complet le :

22.01.2018

N° d'enregistrement :

2018-2984

1. Intitulé du projet

S N V à La Chapelle d'Andaine (61) - Extension du plan d'épandage des boues d'épuration et des matières stercoraires

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

S N V

Nom, prénom et qualité de la personne

GIRARD Laurent, Directeur de S N V

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

4 0 4 4 3 2 7 7 5 0 0 0 8 2

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
26- Stockage et épandages de boues et d'effluents	Flux prévisionnel de matière sèche à terme de 757T/an et azote total de 68T/an Quantité de boues prévue à terme estimée à 15 000m ³ /an

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension du plan d'épandage des boues et matières stercoraires en provenance de la station d'épuration du site d'abattage de volailles S N V sis ZA des Fourmis à La Chapelle d'Andaine (61 140) qui, depuis juillet 2016, traite les eaux résiduaires de ce site et du site S N V Pont Morin situé sur la même commune, spécialisé dans la fabrication de produits élaborés cuits et fumés à base de volaille.

Le plan d'épandage initial daté de 2011 et autorisé par arrêté préfectoral de 2012 couvrait 1 054ha épandables mis à disposition par 18 exploitations et 24 communes. Le nouveau plan d'épandage couvre 1 506ha épandables sur 20 exploitations réparties dans 23 communes de l'Orne et de la Mayenne.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'extension du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration de S N V Fourmis est de répondre à l'augmentation d'activité de l'abattoir et du volume d'effluents à traiter (effluents du site S N V Pont Morin en supplément) et d'avoir de la souplesse dans la gestion des épandages en fonction notamment des conditions météorologiques et des disponibilités des parcelles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans le cadre de l'extension de notre plan d'épandage, nous avons en premier lieu sollicité les agriculteurs déjà intégrés dans le plan d'épandage initial en leur demandant s'ils souhaitaient inclure de nouvelles parcelles. Dans un second temps, nous nous sommes tournés vers les nouveaux agriculteurs qui souhaitaient intégrer notre plan d'épandage. A partir de là, une étude a été menée en collaboration avec le cabinet GES à Noyal-sur-Vilaine (35) pour savoir si ces exploitations étaient aptes à recevoir nos boues. En cas de possibilité d'épandage, des conventions ont été signées entre SNV et les agriculteurs concernés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un prévisionnel d'épandage est établi chaque début d'année par le GES avec analyses de sol d'une parcelle par exploitation. Un plan détaillé des épandages est établi avant chaque campagne (printemps et automne) dans le but de correspondre au mieux aux besoins des exploitants. En fin d'année, un bilan des épandages est envoyé à chaque agriculteur récapitulant les volumes épandus et l'apport en valeur fertilisante.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surfaces mises à disposition pour le plan d'épandage étendu	1 701ha
Surfaces effectivement épandables	1 506ha

4.6 Localisation du projet
Adresse et commune(s) d'implantation

Les parcelles à épandre se situent dans les communes suivantes :
 - dans l'Orne (61) : Avrilly, Céaucé, Champsecret, Saint Brice, Bagnoles de l'Orne, La Baroche sous Lucé, Beaulandais, La Chapelle d'Andaine, Domfront, Geneslay, Haleine, Juvigny sous Andaine, Loré, Lucé, Saint Denis de Villeneuve, Sept-Forges, Tessé-Froulay, Couterne, Méhoudin, Dompierre
 - dans la Mayenne (53) : Lassay les Châteaux, Saint Julien du Terroux, Thuboeuf, Madré

Coordonnées géographiques¹ Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "
 Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Les communes traversées sont les mêmes que celles concernées par notre plan d'épandage, sachant que les parcelles épandues sont rapprochées au maximum de La Chapelle d'Andaine.

Devant la multitude de parcelles concernées, nous ne pouvons indiquer l'ensemble des positions géographiques de chacune d'entre-elles.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non
 Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Le plan d'épandage initial a été intégré à notre dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée datée de 2011 qui a fait l'objet d'une enquête publique et d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 4 avril 2012.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

En ce qui concerne l'extension du plan d'épandage objet de la présente demande, une étude a été menée par le cabinet GES qui est jointe à cette demande.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Haut bassin de la Varenne
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional Normandie-Maine sauf pour les communes de Saint Julien du Terroux et Madré (53)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cds échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques parcelles (régulièrement exploitées en prairies pâturées et/ou fauchées ou en cultures) ont été jugées aptes à l'épandage. En effet, une fertilisation raisonnée sur ces parcelles apparaît nécessaire pour couvrir les besoins des plantes et le projet de la société SNV (substitution des engrais minéraux ou des engrais de ferme par le mélange boues/matières stercoraires) s'inscrit dans cet objectif. Les précautions retenues (distance d'épandage de 35 mètres par rapport aux berges des cours d'eau) garantissent également une protection du milieu aquatique.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les communes de Bagnoles de l'Orne et Tessé-Froulay sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques Inondation.</p> <p>Le Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vée a été approuvé par arrêté préfectoral du 11/01/2002.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le plan d'épandage est entièrement situé hors du Bassin de l'Andainette et deux îlots sont limitrophes. Les autres parcelles du plan d'épandage sont éloignées de plus de 400m du site du Bassin de l'Andainette.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les épandages pourraient provoquer une perturbation potentielle des habitats (modifications des conditions écologiques du milieu, fuites d'animaux...). Toutefois, les épandages sont pratiqués uniquement sur des parcelles agricoles régulièrement travaillées. Des épandages d'effluents d'élevage sont déjà effectués sur ces parcelles par l'agriculteur lui-même sans que le milieu ait été visiblement perturbé. De plus, les apports du mélange boues/matières stercoraires sont réalisés seulement par 1 ou 2 passage(s) sur la parcelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de SNV n'est pas localisé au sein du site NATURA 2000 (Bassin de l'Andainette), il en est éloigné de 7 km environ. Le plan d'épandage est entièrement situé hors du site NATURA 2000. Deux ilots sont limitrophes de la zone naturelle. Compte tenu des mesures compensatoires retenues, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces recensés et n'aura pas d'impact sur les critères de vulnérabilité (cf étude d'incidence dans le rapport).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les épandages du mélange boues/matières stercoraires présentent un niveau de risque sur la santé acceptable dans les conditions d'exploitation prévues : celles-ci sont respectueuses des diverses réglementations applicables au point de vue des effets directs et indirects sur l'environnement. Les moyens qui sont mis en oeuvre pour la réalisation des épandages préviennent de tout risque sur la santé des populations humaines et animales du secteur. Ainsi, les épandages mélange boues / matières stercoraires n'engendrent pas d'effet significatif sur la santé humaine.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les boues sont reprises depuis l'usine par des tracteurs équipés de tonnes étanches. A terme, le nombre de navettes est estimé à 4 à 5 par jour pendant les 7 mois d'épandage ce qui est faible au regard des 4 000 véhicules / jour en moyenne qui circulent sur la N12.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit lié au passage des tracteurs sur les axes de circulation est faible car ce trafic représente une part non significative de la circulation routière. Les nuisances sonores sur les parcelles dues aux épandages correspondent à une opération culturale classique. Le plan d'épandage couvre par ailleurs une zone à dominante agricole où le passage de tracteurs est commun.

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pour pallier aux odeurs liées aux épandages, la citerne utilisée est équipée d'un enfouisseur qui stoppe rapidement les émanations gazeuses.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances potentielles sont liées aux émissions atmosphériques : odeurs ammoniaquées lors des épandages, à la circulation des tracteurs jusqu'aux parcelles lors des interventions.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		Les rejets sont effectués dans le sol et gérés selon la fertilisation raisonnée et ne présentent pas de risque pour le milieu aquatique.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'épandage constitue un recyclage des boues et matières stercoraires qui viennent se substituer à une partie de la fertilisation minérale pratiquée sur les parcelles, dans la limite des besoins culturaux.</p> <p>Les épandages de boues et matières stercoraires permettent des économies d'engrais pour les exploitations agricoles.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- La majorité des parcelles situées en zone humide ont été jugées inaptes à l'épandage. Quelques parcelles régulièrement exploitées en prairies et ou fauchées ou en culture ont été jugées aptes à l'épandage.
- Les parcelles d'épandage sont toutes situées à l'extérieur des périmètres de protection de captages.
- Le plan d'épandage est entièrement situé hors du Bassin de l'Andainette.
- Le secteur où les épandages sont pratiqués est une zone agricole où la pratique d'épandage des boues est régulière. L'habitat présent sur le périmètre est peu dense sauf aux abords immédiats des bourgs. Afin d'éviter les nuisances olfactives, des mesures sont prises : distance de 50m par rapport aux habitations, direction et force du vent observées par la personne en charge des épandages afin de prendre en compte la présence des habitations, épandages faits avec enfouisseur sur les cultures en place, voire avec pendillards sur prairies.
- La fertilisation des cultures est faite de manière raisonnée en respectant les périodes d'épandage et le type de parcelle concernée.
- Les campagnes d'épandage sont menées en étroite collaboration avec les agriculteurs concernés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale de notre projet ne nous semble pas opportune car :

- un arrêté préfectoral complémentaire d'autorisation d'exploiter a déjà été établi en janvier 2017 mettant à jour l'ensemble des prescriptions au titre des Installations Classées auxquelles notre site est soumis ;
- cette extension repose sur 23 communes qui étaient déjà concernées par notre plan d'épandage de 2011 autorisé par arrêté préfectoral en 2012, aucune nouvelle commune ayant été intégrée dans ce projet ;
- l'ensemble des communes du plan d'épandage est situé en zone vulnérable mais hors Zone d'Action Renforcée (ZAR) ;
- en 2017, les 11 362m³ épandues sont bien en-deçà des 12 250m³ de 2015 et ce, malgré l'apport des effluents de Pont Morin et alors que nous nous sommes basés sur un prévisionnel d'environ 15 000m³ de boues à épandre par an.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à La Chapelle d'Andaine

le, 2 janvier 2018

Signature

